

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DFA 51** Communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés au cours de l'année 2018 par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes ;

Vu la délibération en date du 27 mars 2017, par laquelle Mme la Maire de Paris a conclu avec la Cour des Comptes une convention pour la période 2017 à 2023 qui confie à celle-ci le soin de l'accompagner dans la mise en place de la certification de ses comptes.

Vu l'article 4 de la convention qui prévoit, au terme d'une phase de contradiction la transmission par le président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes d'un rapport de mission et de sa synthèse à l'ordonnateur de la collectivité.

Vu le courrier de Monsieur le Président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes sur l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux en date du 23 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de prendre acte des synthèses relatives aux audits ciblés de l'année 2018 établis par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte des synthèses relatives aux audits ciblés de l'année 2018 établis par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**